



*La Présidence
De la Polynésie française*

BUREAU DE LA COMMUNICATION
Communiqué de Presse
Mercredi 19 février 2020

Etat des lieux et révision des mesures prises par le gouvernement pour éviter l'entrée du coronavirus SARS-CoV-2 en Polynésie française

Le 28 janvier dernier, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures pour éviter l'entrée du nouveau coronavirus en Polynésie française, dénommé maintenant SARS-CoV-2. Ces mesures ont été renforcées suite à la note du 7 février dernier :

- Obligation de présenter une attestation médicale datant de moins de cinq jours avant embarquement pour la Polynésie française pour tout voyageur ayant séjourné depuis le 1^{er} janvier 2020 en Chine, au Cambodge, à Hong Kong, en Inde, au Japon, à Macao, en Malaisie, au Népal, à Singapour, en Corée du Sud, au Sri Lanka, à Taiwan, en Thaïlande, au Vietnam et aux Philippines
- Questionnaires de contrôle sanitaire sur tous les vols internationaux remis par les compagnies aériennes avant l'atterrissage et récupérés à l'arrivée par l'équipe médicale sur place
- Contrôle de température à l'arrivée de tous les vols internationaux
- Obligation d'atterrir exclusivement à l'aéroport international de Tahiti-Faa'a pour tous les vols non réguliers
- Déclaration maritime de santé par tous les bateaux de croisière auprès du Bureau de veille sanitaire

Sur l'ensemble des questionnaires récupérés depuis le 11 février 2020 (5020 au 18 février), 6 personnes seulement avaient séjourné en Chine 15 jours avant leur arrivée en Polynésie française (soit moins de 0.1% des passagers). Ces personnes ne présentaient aucun symptôme clinique.

Pour ces personnes, les recommandations mises en œuvre sont les suivantes :

- Entretien médical dès leur arrivée à l'aéroport international de Tahiti-Faa'a
- Remise d'une fiche d'informations sur la conduite à tenir sur les 14 prochains jours
- Recommandation d'isolement au lieu de résidence
- Surveillance active par le Bureau de veille sanitaire de la Direction de la santé sur les 14 jours suivant leur date d'arrivée

Le Conseil des ministres a décidé, ce mercredi matin, d'augmenter le degré de vigilance dans la lutte contre l'intrusion du Covid-19 (coronavirus). Ainsi, une invitation forte est adressée aux ressortissants chinois, actuellement en Chine, de prolonger leur séjour. Une suspension pour un mois à compter de ce jour des permis de travail des ressortissants chinois salariés d'entreprises polynésiennes (greffeurs, cuisiniers, ou autres) est en outre mise en oeuvre.

-0-0-0-0-0-